

N° 10
18 Janvier 2022

Présent : Daniel Roger, Président
Par courriel : Laurence Paré
Annie Olivier
Assiste : Isabelle Loreau

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 09 du 11 janvier 2022.

2. Décision du Bureau Exécutif de la Ligue

La Commission prend connaissance de la décision du Bureau Exécutif de la Ligue du 17 janvier 2022 actant la reprise des rencontres à compter du samedi 22 janvier 2022.

En conséquence, la Commission confirme le déroulement des matchs en retard en Seniors F, U18F et U15F les 22 et 23 janvier 2022.

3. Coupe Seniors Féminines

Suite à la modification du calendrier de la Coupe Pays de la Loire féminine, l'ensemble des rencontres des 8es de finale se dérouleront le dimanche 6 février 2022.

4. Coupe Seniors Futsal

La Commission décide, suite à l'annulation du premier tour prévu le 16 janvier 2022, d'organiser le tour de qualification le 13 février 2022 à Nantes (Gymnase Camus). Les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les demi-finales qui sont programmées lors des vacances du mois d'avril.

La date de la finale reste à confirmer.

Le Président,
Daniel Roger

Handwritten signature of Daniel Roger in black ink.

La secrétaire de séance,
Isabelle Loreau

Handwritten signature of Isabelle Loreau in black ink.